

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 235

31 janvier 2013

SOMMAIRE

Areal Construction S.à r.l.	11280	Glischke Bedachungen Sàrl	11273
Areal S.à r.l.	11280	GLL BVK France Logistics S.à r.l.	11278
Flyco S.A.	11243	Global Trading Company S. à r.l.	11278
Foch Immobilier S.A.	11246	Glooscap SA	11279
Fogolar S.A.	11243	GMS-IT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle	11279
Fogolar S.A.	11244	Go Between Services S.A.	11278
Fogolar S.A.	11243	Green European Venture Capital S.A. ...	11280
Forêt et Nature s.à r.l.	11244	Greenleaf Financial Luxembourg S.A.	11267
Forêts, Parcs & Jardins S.A.	11244	Green Point Holdings S.C.A.	11267
FP-EMV S.à r.l.	11248	Greentec S. à r.l.	11269
Frin S.A. - SPF	11248	G.T. Experts Comptables S.à r.l.	11243
Funafin S.A.	11249	G.T. Fiduciaires S.A.	11252
Futuralux S.A.	11250	Meco S.à r.l.	11234
Galea Capital S.A.	11267	MGT Membranen und Gummitechnik S.à r.l.	11235
Galeria K S.à r.l.	11252	NBIM S.à r.l.	11246
Galleo Investments S.à r.l.	11254	NC Finance S.à r.l.	11249
Gamma (Luxembourg) Sàrl	11258	Newport Investments S.A.	11250
Gamma (Luxembourg) Sàrl	11258	Noalin Investments S.à r.l.	11236
Garage Kauten S.A.	11258	Nol S.à r.l. - SPF	11252
Garage PACIOTTI S.à r.l.	11261	Normalux Maritime S.A.	11254
Garage Roby Cruciani s.à r.l.	11261	Novacap Asset Management S.A.	11244
Gasfin S.A.	11270	OHL Finance S.à r.l.	11267
Gasfin Slovenia S.A.	11270	Orbital Power S.à r.l.	11259
Gas Lux Invest S.A.	11269	Orionis Management S.A.	11270
Gazprom ECP S.A.	11261	Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l. ...	11261
Gelati SA	11270	Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l.	11264
German Ground Lease Finance S.A.	11264	Pervinage S.à r.l.	11273
Gestion en Techniques Spéciales Interna- tional S.A.	11264	Piramide S.A.	11278
Ginlo S.A.	11273		
Glasberus S.A.	11273		

Meco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 134.048.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-SEPT DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société «MECO Sàrl» ayant son siège social à Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 134048,

constituée par acte reçu par le notaire Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg le 23 novembre 2007, publié au Mémorial C n° 3023 du 31 décembre 2007 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte reçu par le même notaire en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C n° 2099 du 29 août 2008, page 100745.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 13 décembre 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Sabrina CAPODICI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sabrina CAPODICI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant.

Cette liste de présence ainsi que les procurations après avoir été signées "ne varietur" resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 31.000 parts sociales émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge donnée aux administrateurs en fonction lors de la mise en liquidation;
3. Décharge donnée aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Clôture finale de la liquidation;
5. Manière dont les actifs seront mis à la disposition des associés;
6. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans;

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société SER.COM S.à.r.l., avec siège social au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, numéro B 117942 nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future aux gérants en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux liquidateurs qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

Les associés prononcent la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée «MECO Sàrl, en liquidation», qui cesse d'exister à partir de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir à Madame Valérie WESQUY, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux associés.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années, auprès de l'ancien siège de la société.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WESQUY, S. CAPODICCI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 décembre 2012. Relation: RED/2012/1753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012166112/74.

(120219949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

MGT Membranen und Gummitechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich.

R.C.S. Luxembourg B 102.973.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zwei tausend zwölf,
den zwölften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach,

SIND ERSCIENEN:

1. - Herr Bohumil STUPECKY, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-55435 Gau-Algesheim, Im Hippel, 54,
2. - Frau Jana STUPECKA, geborene MIKULCAKOVA, Juristin, wohnhaft in D-55435 Gau-Algesheim, Im Hippel, 54.

Welche Komparenten dem instrumentierenden Notar Folgendes auseinandersetzen:

1. - Dass die Komparenten, die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „MGT Membranen und Gummitechnik S.à r.l.“ sind, mit Sitz in L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 102.973 (NIN 1994 2406 587).

2. - Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitze in Grevenmacher, am 26. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 457 vom 15. November 1994, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN am 8. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 880 vom 15. Oktober 2001,

- zufolge Gesellschafterbeschluss unter Privatschrift vom 28. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1209 vom 21. Dezember 2001,

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Henri BECK am 24. März 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 777 vom 3. August 2005,

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Henri BECK, am 12. Oktober 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2919 vom 29. November 2011.

3. - Dass anlässlich der ausserordentlichen Generalversammlung unter Privatschrift vom 17. Oktober 2012,

- der Bericht des Liquidators vorgetragen wurde, welcher von den Komparenten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden,

- zum Prüfungskommissar ernannt wurde, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDU-CONCEPT, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 38.136.

4. - Dass die heutige Gesellschafterversammlung folgende Tagesordnung hat:

- a. - Annahme des Berichtes des Prüfungskommissars
- b. - Entlastung des Liquidators.
- c. - Abschluss der Liquidation.

Anschliessend ersuchten die Komparenten, den unterzeichneten Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung nimmt den Prüfungsbericht des Prüfungskommissars, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDU-CONCEPT S.à r.l., mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 38.136 an.

Dieser Bericht bleibt nachdem er durch die Komparenten und den handelnden Notar "ne varietur" paraphiert worden ist der gegenwärtigen Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung gibt der Liquidatorin, Frau Jana STUPECKA, geborene MIKULCAKOVA, Juristin, wohnhaft in D-55435 Gau-Algesheim, Im Hippel, 54, volle und ganze Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung stellt fest, dass die Liquidation der Gesellschaft somit definitiv abgeschlossen ist.

Die Bücher der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-55435 Gau-Algesheim, Im Hippel, 54.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. STUPECKY, J. STUPECKA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2167. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 17. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012166115/64.

(120218960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Noalin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.545.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the fourth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Noalin Investments S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be reappointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Noalin Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 décembre 2012. Relation GRE/2012/4624. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Référence de publication: 2012166135/352.

(120218737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Flyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.284.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170665/9.

(120225847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Fogolar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 93.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170667/9.

(120225728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Fogolar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 93.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170668/9.

(120225729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.917.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012170681/12.

(120225400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Fogolar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 93.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170669/9.

(120225730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Forêt et Nature s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 29B, rue d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 101.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170674/9.

(120225752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Forêts, Parcs & Jardins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 4, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 123.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170675/9.

(120225633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Novacap Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 124.965.

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Novacap Asset Management S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.965 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 825 du 9 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, précité, le 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 665 du 13 mars 2012.

L'assemblée est présidée par Regis Galiotto, clerc de notaire, résidant à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, qui est également nommé comme scrutateur par l'assemblée générale.

Le président a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée par des procurations et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 480 (quatre cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent expressément avoir été dûment informés au préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 480.000 EUR (quatre cent quatre-vingt mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 480.000 EUR (quatre cent quatre-vingt mille Euros) à 960.000 EUR (neuf cent

soixante mille Euros), par l'émission de 480 (quatre cent quatre-vingt) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, en faveur de ROMA INVESTMENTS S.A.;

3. Souscription et paiement par ROMA INVESTMENTS S.A. de toutes les 480 (quatre cent quatre-vingt) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, par voie d'un apport en numéraire d'un montant global de 480.000 EUR (quatre cent quatre-vingt mille Euros), à la Société;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant l'augmentation du capital social décrite à la résolution 2. ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 480.000 EUR (quatre cent quatre-vingt mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 480.000 EUR (quatre cent quatre-vingt mille Euros) à 960.000 EUR (neuf cent soixante mille Euros) par l'émission de 480 (quatre cent quatre-vingt) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune (les «Nouvelles Actions»), la totalité devant être entièrement libérée par ROMA INVESTMENTS S.A., au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 480.000 EUR (quatre cent quatre-vingt mille Euros) Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par ROMA INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 246, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 172.333, constituée par un acte notarié passé par devant Maître Henri Hellinckx, précité, le 12 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Apporteur», des Nouvelles Actions de la Société par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de 480.000 EUR (quatre cent quatre-vingt mille Euros).

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 novembre 2012, qui déclare souscrire les Nouvelles Actions de la Société et les libérer entièrement par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, le notaire établit que les 960 (neuf cent soixante) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 960.000 EUR (neuf cent soixante mille Euros), représenté par 960 (neuf cent soixante) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille Euros (2.000.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56433. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166138/90.

(120219525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Foch Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 157.249.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170666/10.

(120225614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.131.304,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NORGES BANK, a company governed by the laws of Norway, having its registered address at Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norway,

here represented by Flora Gibert, notary's employee with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "NBIM S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.744, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 May 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1698 (page 81458) on 27 July 2011 (the "Company"). The Articles of the Company were amended for the last time on 22 October 2012 pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C number 2856 (page 137078) on 24 November 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred and thirteen thousand eight hundred and four Euros (EUR 813,804.-), so as to bring it from its current amount of three million three hundred seventeen thousand five hundred Euros (EUR 3,317,500.-) to four million one hundred thirty-one thousand three hundred four Euros (EUR 4,131,304.-), by creating and issuing eight hundred and thirteen thousand eight hundred and four (813,804) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of seven million three hundred twenty-four thousand two hundred thirty-six Euros (EUR 7,324,236.-).

The New Shares are subscribed and fully paid up by NORGES BANK, prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of eight million one hundred thirty-eight thousand and forty Euros (EUR 8,138,040.-), which is allocated as follows: eight hundred and thirteen thousand eight hundred and four Euros (EUR 813,804.-) is allocated to the share capital of the Company and seven million three hundred twenty-four thousand two hundred thirty-six Euros (EUR 7,324,236.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at four million one hundred thirty-one thousand three hundred four Euros (EUR 4,131,304.-) divided into four million one hundred thirty-one thousand three hundred four (4,131,304) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Prevailing version

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NORGES BANK, une société de droit norvégien, ayant son siège social à Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège, .

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 10 décembre 2012;

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744, et constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mai 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") n°1698 (page 81458) du 27 juillet 2011 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 octobre 2012 par un acte établi par Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C, numéro 2856 (page 137078) en date du 24 novembre 2012.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de huit cent treize mille huit cent quatre euros (813.804,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de trois millions trois cent dix-sept mille cinq cents euros (3.317.500,- EUR) à quatre millions cent trente et un mille trois cent quatre euros (4.131.304,- EUR), par la création et l'émission de huit cent treize mille huit cent quatre (813.804) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un

euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de sept millions trois cent vingt-quatre mille deux cent trente-six euros (7.324.236,- EUR).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par NORGES BANK, le seul associé existant de la Société.

De telles Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de huit millions cent trente-huit mille quarante euros (8.138.040,- EUR), qui est alloué comme suit: huit cent treize mille huit cent quatre euros (813.804,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et sept millions trois cent vingt-quatre mille deux cent trente-six euros (7.324.236,- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à quatre millions cent trente et un mille trois cent quatre euros (4.131.304,- EUR) représenté par quatre millions cent trente et un mille trois cent quatre (4.131.304) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ quatre mille Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59674. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012166143/124.

(120218728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

FP-EMV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012170676/10.

(120225314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Frin S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 33.064.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 décembre 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSE aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 27 décembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur-Président, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 27 décembre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour FRIN S.A. SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012170677/26.

(120225190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Funafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170678/9.

(120225026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

NC Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.006.

L'an deux mil douze, le septième jour de décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

RALEIGH HOLDINGS, S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social situé au L- 2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139882,

ici représentée Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que RALEIGH HOLDINGS, S.A., précité est l'associé unique (l'Associé Unique) de NC FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B133006 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2722 du 27 novembre 2007;

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2506 du 14 octobre 2008;

- que le capital social actuel de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 (versions anglaise et française, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Version française:

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

Pouvoirs

La personne comparante es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 décembre 2012. LAC / 2012 / 58759. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166145/63.

(120219041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Futuralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 152.499.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170679/9.

(120225087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Newport Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 69.308.

L'an deux mil douze, le quatre décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Newport Investments S.A.", avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Melfent, constituée par acte notarié en date du 15 mars 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 474 du 22 juin 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte

notarié en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 20 mars 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra SEQUEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Münsbach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Melfent, à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

2. Modification subséquente de l'article 2 alinéa 1 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, commune de Schuttrange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

En version anglaise

" **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in Schuttrange."

En version française

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Schuttrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, S. SEQUEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57896. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166153/59.

(120219267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

G.T. Fiduciaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 121.820.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012170682/12.

(120225231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Galeria K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012170683/10.

(120225009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Nol S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 106.388.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve,

on the sixth day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Lars Uno NILSSON, „CEO“, born in Hörby (Sweden), on 21 January 1951, residing in Calle Calderon de la Barca, Magna Marbella, Edifisio Picasso Apto 63, ES-29660 Nueva Andalucia, (Spain),

here represented by:

Ms Alessia ARCARI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given to her on 16 July 2012.

The prementioned proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, declared and requested the notary to act:

1.- That he is the sole partner of the company “NOL S.à r.l. - SPF” (the “Company”), a société à responsabilité limitée”, qualifying as a corporation for the management of family assets (société de gestion de patrimoine familial) in short “SPF”, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 106 388, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 23 February 2005, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 657 on 06 July 2005, page 31517 and the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 13 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2532 on 29 December 2009, page 121509.

2.- That the Company’s subscribed share capital amounts to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12’500.-EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, entirely paid up.

3.- That the appearing party, in its capacity as owner of all five hundred (500) shares of the Company, hereby expressly declares to proceed with the dissolution of said Company as of this day.

4.- That the appearing party in such capacity takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the principal will assume all liabilities unknown to the present day.

5.- That the appearing party grants full discharge to the manager(s) of the presently dissolved Company.

6.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former offices of the dissolved Company, being 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf,
am sechsten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Lars Uno NILSSON, „CEO“, geboren in Hörby (Schweden), am 21. Januar 1951, wohnhaft in Calle Calderon de la Barca, Magna Marbella, Edificio Picasso Apto 63, ES-29660 Nueva Andalucia, (Spanien),

hier vertreten durch:

Frau Alessia ARCARI, Angestellte, geschäftsansässig in 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ihr ausgestellt am 16. Juli 2012.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1.- Dass er der alleinige Gesellschafter von „NOL S.à r.l. - SPF“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“ abgekürzt „SPF“) , mit Sitz in 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 106.388, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 23. Februar 2005, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 06. Juli 2005, unter der Nummer 657, Seite 31517, ist.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch notarieller Urkunde aufgenommen am 13. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 29. Dezember 2009, unter der Nummer 2532, Seite 121509.

2.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12'500.- EUR) beträgt und eingeteilt ist in fünfhundert (500) voll einbezahlten Anteile mit einem Nennwert von jeweils FÜNFUNDZWANZIG EURO (25.- EUR).

3.- Dass der Erschienene, in seiner Eigenschaft als Eigentümer sämtlicher fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile, ausdrücklich beschließt, die Gesellschaft mit Wirkung auf den heutigen Tage aufzulösen.

4.- Dass der Erschienene, in solcher Eigenschaft, alle Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft übernommen hat, daß alle Verbindlichkeiten beglichen wurden und daß die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, daß er ohnehin persönlich und für sämtliche Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft haftet.

5.- Dass dem(den) Geschäftsführer(n) volle Entlastung für die Ausübung seines (ihrer) Mandate(s) erteilt wurde.

6.- Dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz, und zwar in 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg aufbewahrt werden.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Gezeichnet: A. ARCARI, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 10. Dezember 2012. Relation: EAC/2012/16413. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012166159/89.

(120218916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Galleo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 173.543.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 décembre 2012

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. Monsieur Sanjay SHUKLA, administrateur de sociétés, né à Calcutta (Inde), le 27 février 1965, demeurant professionnellement à 437934 Singapour (République de Singapour), 123 Meyer Road, 27-03 The Makena, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
3. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Galleo Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012170684/20.

(120224991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Normalux Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 164.707.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NORMALUX MARITIME S.A., a company limited by shares having its registered office at 11 route des Trois Cantons, L - 8399 Windhof, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 164707 incorporated by deed of the notary Aloyse Biel, then residing in Esch-sur-Alzette on October 27, 2011, and rectified by deed of the same notary on November 21, 2011, deeds published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 3199 on December 28, 2011 and number 3172 on December 23, 2011 respectively (the "Company").

The meeting is presided by Mr. Koenraad STANDAERT, with professional residence in L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen,

who appointed as secretary Mr. Kris GULDIX, with professional address in B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Frederik BERNARD, with professional address at 11, Route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. - Waiver of the convening notice;
2. - To increase the share capital from its amount of EUR 32,000 represented by 150 shares series A, 200 shares series B, 300 shares series C and 150 shares series D, of EUR 40 each to an amount of EUR 20,000,000 by issue of 93,600 new shares series A, 124,800 new shares series B, 187,200 new shares series C and 93,600 new shares series D having a par value of EUR 40 each, paid-in in the extent of 25%;
3. - Subscription of the new shares by all the existing shareholders prorata to their shareholding in the Company and with respect to the series of shares held - payment in cash in the extent of 25%;
4. - Subsequent amendment of article 3 of the Company's statutes.
5. - Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present meeting, the general shareholders' meeting unanimously waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second and third resolutions

The general shareholders' meeting unanimously resolves TO INCREASE THE COMPANY'S SUBSCRIBED SHARE CAPITAL in the amount of EUR 19,968,000 (ninety million nine hundred and sixty-eight thousand Euros) in order to raise its current amount of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euros) represented by 150 shares series A, 200 shares series B, 300 shares series C and 150 shares series D, of EUR 40 (forty Euros) each, TO AN AMOUNT OF EUR 20,000,000 (twenty million Euros) by issue of 93,600 new shares series A, 124,800 new shares series B, 187,200 new shares series C and 93,600 new shares series D having a par value of EUR 40 (forty Euros) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The total of the new shares are then subscribed by the existing shareholders prorata to their participation in the Company and with respect to the series of shares held as follows:

- Dredging International, n.v., a société anonyme under the laws of Belgium, with registered office in B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, filed at the Crossroad Bank of Companies with corporate number 0435.305.514, here represented by Mr. Frederik BERNARD, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereabove, which declares to subscribe for 93,600 (ninety-three thousand six hundred) new shares series A and to pay up such shares by contribution in cash in the extent of 25 % i.e. EUR 936,000.

- Herbosch-Kiere, n.v., a société anonyme under the laws of Belgium, with registered office in B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7, filed at the Crossroad Bank of Companies with corporate number 0404.637.280, here represented by Mr. Kris GULDIX prenamed, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereabove, which declares to subscribe for 124,800 (one hundred and twenty-four thousand eight hundred) new shares series B and to pay up such shares by contribution in cash in the extent of 25 % i.e. EUR 1,248,000.

- Sofidra S.A., a société anonyme under the laws of Luxembourg, with registered office in L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen, filed at the Trade Register under number B 73.723, here represented by Mr. Koenraad STANDAERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereabove, which declares to subscribe for 187,200 (one hundred eighty-seven thousand two hundred) new shares series C and to pay up such shares by contribution in cash in the extent of 25 % i.e. EUR 1,872,000.

- Baggerwerken Decloedt & Zoon, n.v, a société anonyme under the laws of Belgium, with registered office in B-8400 Oostende, Slijkensesteenweg 2, filed at the Crossroad Bank of Companies with corporate number 0439.043.675, here represented by Mr Frederik BERNARD, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereabove, which declares to subscribe for 93,600 (ninety-three thousand six hundred) new shares series D and to pay up such shares by contribution in cash in the extent of 25 % i.e. EUR 936,000.

All the shares have been paid-up in cash in the extent of 25 %, so that the amount of EUR 4,992,000 (four million nine hundred and ninety-two thousand Euros) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 3 § 1 of the statutes to be read as follows:

Art. 3. The share capital is set at TWENTY MILLION EUROS (EUR 20,000,000-), represented by FIVE HUNDRED THOUSAND (500,000) shares of FORTY EUROS (EUR 40.-) each, comprising:

a) ninety-three thousand seven hundred and fifty (93,750) shares, numbered from 1 to 150 and 801 to 94,400 inclusive constituting series A.

b) one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares, numbered from 151 to 350 and 94,401 to 219,200 inclusive constituting series B.

c) one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) shares, numbered from 351 to 650 and 219,201 to 406,400 inclusive constituting series C.

d) ninety-three thousand seven hundred and fifty (93,750) shares, numbered from 651 to 800 and 406,401 to 500,000 inclusive constituting series D.

There being no further business, the meeting is closed.

11256

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 6,100 (six thousand one hundred Euros)

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le septième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORMALUX MARITIME S.A., avec siège social au 11 route des Trois Cantons, L - 8399 Windhof, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 164707, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 27 octobre 2011 et rectifié suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 novembre 2011, actes publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3199 du 28 décembre 2011 et numéro 3172 du 23 décembre 2011 respectivement (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Koenraad STANDAERT, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Kris GULDIX, demeurant professionnellement à B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frederik BERNARD, avec adresse professionnelle au 11, Route des Trois Cantons, L-8399 Windhof.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. - Renonciation à l'avis de convocation;

2. - Augmentation du capital social de son montant de EUR 32.000 représenté par 150 actions de série A, 200 actions de série B, 300 actions de série C et 150 actions de série D, de EUR 40 chacune, au montant de EUR 20.000.000 par l'émission de 93.600 actions de série A, 124.800 actions de série B, 187.200 actions de série C et 93.600 actions de série D, d'une valeur nominale de EUR 40 chacune, libérées à hauteur de 25%.

3. - Souscription des nouvelles actions par les actionnaires actuels de la Société au prorata de leur participation et conformément à la série d'actions; - Libération en espèces à hauteur de 25%.

4. - Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

5. - Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée générale renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième et Troisième résolutions

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'AUGMENTER LE CAPITAL SOUSCRIT DE LA SOCIÉTÉ d'un montant de EUR 19.968.000 (dix-neuf millions neuf cent soixante-huit mille euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) représenté par 150 actions de série A, 200 actions de série B, 300 actions de série C et 150 actions de série D, de EUR 40 (quarante euros) chacune AU MONTANT DE EUR 20.000.000 (vingt millions d'Euros) par l'émission de 93.600 actions de série A, 124.800 actions de série B, 187.200 actions de série C et 93.600 actions de série D, d'une valeur nominale de EUR 40 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par les actionnaires actuels de la Société au prorata de leur participation et conformément à la série d'actions, comme suit:

- Dredging International, n.v., une société anonyme de droit belge, avec siège social à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises avec numéro d'entreprise 0435.305.514, ici représentée par Monsieur Frederik BERNARD, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant qui déclare souscrire 93.600 (quatre-vingt-treize mille six cents) actions de série A nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces à hauteur de 25% à savoir EUR 936.000;

- Herbosch-Kiere, n.v., une société anonyme de droit belge, avec siège social à B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises avec numéro d'entreprise 0404.637.280, ici représentée par Monsieur Kris GULDIX, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant qui déclare souscrire 124.800 (cent vingt-quatre mille huit cents) actions de série B nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces à hauteur de 25% à savoir EUR 1.248.000;

- Sofidra S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 73.723, ici représentée par Monsieur Koenraad STANDAERT, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant qui déclare souscrire 187.200 (cent quatre-vingt-sept mille deux cents) actions de série C nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces à hauteur de 25% à savoir EUR 1.872.000; et

- Baggerwerken Decloedt & Zoon, n.v., une société anonyme de droit belge, avec siège social à B-8400 Oostende, Slijkensesteenweg 2, enregistrée auprès de la Banque carrefour des entreprises avec numéro d'entreprise 0439.043.675 ici représentée par Monsieur Frederik BERNARD, précité vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant qui déclare souscrire 93.600 (quatre-vingt-treize mille six cents) actions de série D nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces à hauteur de 25% à savoir EUR 936.000.

Toutes les actions sont libérées en espèces à hauteur de 25% de sorte que le montant de EUR 4.992.000 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-douze mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 § 1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. §1. Le capital social est fixé à VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000), représenté par CINQ CENT MILLE (500.000) actions de quarante Euros (40,00 EUR) chacune, dont:

a) quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante (93.750) actions, numérotées de 1 à 150 et de 801 à 94.400 inclus constituant la série A.

b) cent vingt-cinq mille (125.000) actions, numérotées de 151 à 350 et de 94.401 à 219.200 inclus constituant la série B.

c) cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) actions, numérotées de 351 à 650 et de 219.201 à 406.400 inclus constituant la série C.

d) quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante (93.750) actions, numérotées de 651 à 800 et de 406.401 à 500.000 inclus constituant la série D.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six mille cent euros (EUR 6.100).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Koenraad Standaert, Kris Guldix, Frederik Bernard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 décembre 2012. LAC / 2012 / 58758. Reçu 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166160/224.

(120218982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Gamma (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 153.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170685/9.

(120225961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Gamma (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 153.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170686/9.

(120225962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Garage Kauten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8523 Beckerich, 37, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170688/9.

(120225751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Orbital Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.506.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., with registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 53.589,

duly represented by Mrs. Sonia Bidoli, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on December 6th, 2012 (the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

- The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that: the Shareholder holds all the shares in ORBITAL POWER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.506 (the Company), incorporated under the form of an S.a. and under the denomination of BEDLUGA HOLDING pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on 1 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 465 on March 3, 2006;

- The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 1 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 790 on Mars 26, 2012.

- the Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the annual accounts of the Company for the period from January 1, 2012 through December 10, 2012 are approved;

- the Shareholder grants full discharge to the managers and the “commissaire to the liquidation” for the performance of their respective assignments;

- the Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the declaration of the liquidator has been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by ZIMMER & PARTNERS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B. 151.507, acting as “commissaire to the liquidation”;

- the Shareholder shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare.

- that Mr Sibrand van Roijen, with power of substitution, is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalization of the liquidation.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE, avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.589,

dûment représentée par Madame Sonia Bidoli, employée privée, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration émise le 6 décembre 2012 (l'Associé).

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé détient toutes les parts sociales de ORBITAL POWER S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 112.506 (la Société), constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de BELUGA HOLDING suivant un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 3 mars 2006;

- Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire le 1^{er} février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 26 mars 2012;

- l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- le bilan de clôture de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 10 décembre 2012 est approuvé;

- l'Associé accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société et au "commissaire à la liquidation";

- l'Associé en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par ZIMMER & PARTNERS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 151.507, désigné "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;

- l'Associé accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société;

- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare;

- que Monsieur Sibrand van Roijen, avec pouvoir de substitution, est autorisé au nom et pour le compte de l'Associé unique de déposer toute déclaration fiscale, réquisition au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou simplement utile pour la finalisation de la liquidation.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2012. LAC/2012/58944. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166165/111.

(120218833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Garage PACIOTTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 258, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012170689/10.

(120225243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Garage Roby Cruciani s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 212, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012170690/10.

(120225778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Gazprom ECP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.612.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 20 décembre 2012.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012170691/17.

(120224917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.945.

In the year two thousand and twelve, on nineteenth day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 145.945 (the "Company").

There appeared Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of an amount

of EUR 1,479,608.75 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 123.624 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerck, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 10,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l. as liquidator of the Company;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Oxford Aviation Academy Luxembourg S.a r.l., having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly binds the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9B, Boulevard Price Henri, L-1724 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.945 (la «Société»).

A comparu

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, avec un capital social de 1.479.608,75 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.624 Associé Unique»);

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 10.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination d'Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l. en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique;
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9B, Boulevard Price Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56431. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166167/120.

(120219640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

German Ground Lease Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.222.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 20 décembre 2012.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012170693/16.

(120225136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

G.T.S.I. S.A., Gestion en Techniques Spéciales International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.997.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue au siège social en date du 20 décembre 2012.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a cessé d'exister à partir de ce jour.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012170694/17.

(120225548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.399.843,75.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.879.

—
In the year two thousand and twelve, on nineteenth day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,399,843.75, having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 123.879 (the "Company").

There appeared

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of an amount of EUR

1,479,608.75 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 123.624 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerck, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 1,119,875 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l. as liquidator of the Company;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Oxford Aviation Academy Luxembourg S.a r.l., having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly binds the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour du mois de novembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, avec un capital social de 1.399.843,75 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.879 (la «Société»).

A comparu

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9B, Boulevard Price Henri, L-1724 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, avec un capital social de 1.479.608,75 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.624 Associé Unique»);

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 1.119.875 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination d'Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l. en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique;
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56432. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166168/121.

(120219656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Green Point Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170695/10.

(120225050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Greenleaf Financial Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 158.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170696/10.

(120225475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Galea Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.215.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 27 décembre 2012

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 décembre 2012 que:

1. l'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. l'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012170699/17.

(120225505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

OHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.455.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.066.

In the year two thousand twelve, on the fifth of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Obrascón Huarte Lain Construcción Internacional S.L., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at 259 D, Paseo de la Castellana, Torre Espacio Planta 17, 28046 Madrid, Spain, registered with the Register of Companies of Madrid under number B 85043081 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr. Mario Cohn, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of OHL Finance S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.066 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on July 9, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 67 of January 14, 2002. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on October 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2678 of December 7, 2010.

That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 201,100 (two hundred and one thousand one hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 2,656,600.- EUR (two million six hundred fifty-six thousand six hundred euro) to EUR 2,455,500 (two million four hundred and fifty-five thousand five hundred euro) by way of cancellation of 2,011 (two thousand eleven) shares.

The amount due to the sole shareholder further to the capital reduction will be settled by way of a set off against the sole shareholder's trade liability of an amount of Euro 201,138.64 (two hundred and one thousand one hundred and thirty-eight euro sixty-four cents) representing the total claim.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at EUR 2,455,500 (two million four hundred and fifty-five thousand five hundred euro) represented by 24,555 (twenty-four thousand five hundred and fifty-five) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Obrascón Huarte Lain Construcción Internacional S.L., une société constituée et existante selon les lois du Royaume d'Espagne, ayant son siège social au 259 D, Paseo de la Castellana, Torre Espacio Planta 17, 28046 Madrid, Espagne, immatriculée auprès du registre des sociétés du Madrid sous le numéro B 85043081 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Mario Cohn, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société «OHL Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.066 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 67 du 14 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2678 du 7 décembre 2010.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 201.100 (deux cent un mille cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.656.600,- EUR (deux millions six cent cinquante-six mille six cents euros) à EUR 2.455.500,- (deux millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cents euros) par l'annulation de 2.011 (deux mille onze) parts sociales.

Le montant dû à l'associé unique, suite à la réduction de capital, se fera par compensation de la créance détenue par la Société d'un montant de EUR 201.138,64,- (deux cent un mille cent trente-huit euros soixante-quatre cents), représentant la totalité de la créance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 2.455.500,- (deux millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cents euros) représenté par 24.555 (vingt-quatre mille cinq cent cinquante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. COHN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59068. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166171/94.

(120219226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Gas Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.219.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012170700/10.

(120225031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Greentec S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 17, An der Kiirt.

R.C.S. Luxembourg B 136.232.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2011 de la société constate que, suite à une décision de l'administration communale de Troisvierges concernant le changement de nom des rues, l'adresse de la société a été modifiée. La nouvelle adresse est la suivante:

17, An der Kiirt

L-9980 Wilwerdange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170716/13.

(120225122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Gasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 116.145.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012170701/10.

(120224920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Gasfin Slovenia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 138.633.

Les Comptes Annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012170702/10.

(120224960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Gelati SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 24, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 112.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012170703/10.

(120225280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Orionis Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 92.250.

L'an deux mille douze.

Le treize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORIONIS MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.250 (NIN 2003 2204 059),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 387 du 9 avril 2003 et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 12 du 6 janvier 2004,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 938 du 21 septembre 2004,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2132 du 15 novembre 2006,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1357 du 3 juin 2008,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2021 du 28 septembre 2010,

ayant un capital social de QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 400.000.-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, entièrement souscrites et libérées,

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel VAN HOVE, ingénieur commercial et de gestion, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

qui désigne comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Eric GRENOUILLET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet social d'opérer en tant que:

(2.1.) professionnel du secteur financier spécialisé (PSF spécialisé) et plus particulièrement, en l'occurrence comme professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés (article 28-10 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée) dont l'activité consiste à effectuer des services ayant trait à la constitution ou à la gestion d'une ou de plusieurs sociétés. Ces services consistent:

(a) à effectuer pour compte du client toutes sortes de démarches en vue de constituer le type de société souhaité par celui-ci, comprenant entre autres le service d'intermédiaire offert à un client pour préparer un acte de constitution d'une société (luxembourgeoise ou étrangère) et la représentation d'un client lors de la constitution d'une société;

(b) à mettre à disposition à des sociétés tierces des administrateurs, des membres dirigeants, des directeurs ou des gérants, lesquels peuvent agir, soit en tant qu'intermédiaire chargé de trouver des mandataires, soit en intervenant activement dans la gestion de la société cliente. Cette gestion active couvre: les fonctions d'administrateur, de membre de comité de surveillance, de membre de comité d'investissement de tous fonds d'investissement, et fonds de pension; les fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de gérant (i) de société de gestion notamment soumise aux dispositions des chapitres 15 et 16 de la loi modifiée du 17 décembre 2010 (Loi 2010) concernant les organismes de placement collectifs, (ii) de société d'investissement qui n'a pas désigné une société de gestion au sens de l'article 27 de la Loi 2010 (SIAG), (iii) de société d'investissement en capital à risque (SICAR) établies conformément à la loi du 15 juin 2004 ou de sociétés liées à ces dernières, (iv) de fonds d'investissement spécialisés régis par la Loi du 13 février 2007 (SIF); et les fonctions d'administrateur et de gérant de tout autre type de sociétés. Dans ce cadre, la société fournit, par ailleurs, des services d'assistance et d'aide aux personnes concernées en matière de prise d'assurance en responsabilité des dirigeants, de couverture de ressources humaines, de sécurité sociale, de révision de divers documents, d'outils informatiques destinés à la collecte de données de marchés financiers utiles ou nécessaires à la bonne exécution de leurs mandats respectifs.

(2.2.) professionnel du secteur financier de support (PSF de support) et plus particulièrement, en l'occurrence comme agent de communication à la clientèle (article 29-1 de la Loi précitée), à savoir professionnel dont l'activité consiste dans la prestation, pour compte d'établissements de crédit, PSF, OPC, fonds de pension, entreprises d'assurances ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger, des services suivants:

- la confection, sur support matériel ou électronique, de documents à contenu confidentiel ou public, à destination personnelle de clients d'établissement de crédit, de PSF, d'entreprises d'assurance, d'entreprises de réassurance, d'investisseurs d'OPC et de cotisants, affiliés ou bénéficiaires de fonds de pension;
- l'archivage ou la destruction des documents visés au premier tiret précédent;
- la communication aux personnes visées au premier tiret, de documents ou d'informations relatives à leurs avoirs ainsi qu'aux services offerts par le professionnel en cause;
- la gestion de courrier donnant accès à des données confidentielles des personnes visées au premier tiret;
- la consolidation, sur base d'un mandat exprès, des positions que les personnes visées au premier tiret détiennent auprès de différents professionnels financiers.

2.- Modification du sixième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa 6). En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 21 février 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par in-corporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

3.- Modification de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. La société est surveillée par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le conseil d'administration qui fixe ses émoluments et la durée de son mandat, Deuxième feuillet lequel ne pourra pas dépasser six ans.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé est renouvelable.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet social d'opérer en tant que:

(2.1.) professionnel du secteur financier spécialisé (PSF spécialisé) et plus particulièrement, en l'occurrence comme professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés (article 28-10 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée) dont l'activité consiste à effectuer des services ayant trait à la constitution ou à la gestion d'une ou de plusieurs sociétés. Ces services consistent:

(a) à effectuer pour compte du client toutes sortes de démarches en vue de constituer le type de société souhaité par celui-ci, comprenant entre autres le service d'intermédiaire offert à un client pour préparer un acte de constitution d'une société (luxembourgeoise ou étrangère) et la représentation d'un client lors de la constitution d'une société;

(b) à mettre à disposition à des sociétés tierces des administrateurs, des membres dirigeants, des directeurs ou des gérants, lesquels peuvent agir, soit en tant qu'intermédiaire chargé de trouver des mandataires, soit en intervenant activement dans la gestion de la société cliente. Cette gestion active couvre: les fonctions d'administrateur, de membre de comité de surveillance, de membre de comité d'investissement de tous fonds d'investissement, et fonds de pension; les fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de gérant (i) de société de gestion notamment soumise aux dispositions des chapitres 15 et 16 de la loi modifiée du 17 décembre 2010 (Loi 2010) concernant les organismes de placement collectifs, (ii) de société d'investissement qui n'a pas désigné une société de gestion au sens de l'article 27 de la Loi 2010 (SIAG), (iii) de société d'investissement en capital à risque (SICAR) établies conformément à la loi du 15 juin 2004 ou de sociétés liées à ces dernières, (iv) de fonds d'investissement spécialisés régis par la Loi du 13 février 2007 (SIF); et les fonctions d'administrateur et de gérant de tout autre type de sociétés. Dans ce cadre, la société fournit, par ailleurs, des services d'assistance et d'aide aux personnes concernées en matière de prise d'assurance en responsabilité des dirigeants, de couverture de ressources humaines, de sécurité sociale, de révision de divers documents, d'outils informatiques destinés à la collecte de données de marchés financiers utiles ou nécessaires à la bonne exécution de leurs mandats respectifs.

(2.2.) professionnel du secteur financier de support (PSF de support) et plus particulièrement, en l'occurrence comme agent de communication à la clientèle (article 29-1 de la Loi précitée), à savoir professionnel dont l'activité consiste dans la prestation, pour compte d'établissements de crédit, PSF, OPC, fonds de pension, entreprises d'assurances ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger, des services suivants:

- la confection, sur support matériel ou électronique, de documents à contenu confidentiel ou public, à destination personnelle de clients d'établissement de crédit, de PSF, d'entreprises d'assurance, d'entreprises de réassurance, d'investisseurs d'OPC et de cotisants, affiliés ou bénéficiaires de fonds de pension;
- l'archivage ou la destruction des documents visés au premier tiret précédent;
- la communication aux personnes visées au premier tiret, de documents ou d'informations relatives à leurs avoirs ainsi qu'aux services offerts par le professionnel en cause;
- la gestion de courrier donnant accès à des données confidentielles des personnes visées au premier tiret;
- la consolidation, sur base d'un mandat exprès, des positions que les personnes visées au premier tiret détiennent auprès de différents professionnels financiers.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 6 de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 6).** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 21 février 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** La société est surveillée par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le conseil d'administration qui fixe ses émoluments et la durée de son mandat, lequel ne pourra pas dépasser six ans.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé est renouvelable.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. VAN HOVE, E. GRENOUILLET, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166176/143.

(120219146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Ginlo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.463.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2012

Suite au souhait de Madame Christelle PIETTE de démissionner de son poste, l'Assemblée nomme en remplacement à ce poste à compter du 16 octobre 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014:

- Madame Anna-Maria GENCO, née le 26 novembre 1969, à Briey (France) et demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012170704/14.

(120225739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Glasberus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.243.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170705/10.

(120225126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Glischke Bedachungen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 93.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170706/9.

(120225123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pervinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 294.968.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.755.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE FOURTEENTH OF DECEMBER.

Before Us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CNODC International Holding Limited, a limited company incorporated and organised under the laws of the British Virgin Islands, having a business office at 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Companies House under number 618265,

hereby represented by Mrs. Nadine Gloesener, private employee, residing professionally in Redange, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Pervinage S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.755 and having a share capital of two hundred ninety-four million nine hundred sixty-nine thousand five hundred United States Dollars (USD 294,969,500.-), incorporated on April 10, 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1247 on June 28, 2006, page 59810 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company and is duly represented.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) in order to bring it from its present amount of two hundred ninety-four million nine hundred sixty-nine thousand five hundred United States Dollars (USD 294,969,500.-) represented by five million eight hundred ninety-nine thousand three hundred ninety (5,899,390) shares in registered form, having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, consisting of (i) five million eight hundred ninety-eight thousand eight hundred ten (5,898,810) class A1 shares and (ii) twenty (20) class A2 to A3 shares, (iii) twenty (20) class B1 to B3 shares, (iv) twenty (20) class C1 to C3 shares, (v) twenty (20) class D1 to D3 shares, (vi) twenty (20) class E1 to E3 shares, (vii) twenty (20) class F1 to F3 shares, (viii) twenty (20) class G1 to G3 shares, (ix) twenty (20) class H1 to H3 shares, (x) twenty (20) class I1 to I3 shares and (xi) twenty (20) class J1 to J3 shares, to two hundred ninety-four million nine hundred sixty-eight thousand five hundred United States Dollars (USD 294,968,500.-) by way of redemption and subsequent cancellation by the Company of all of the twenty (20) class A2 shares (each a Redeemed Share).

The Sole Shareholder acknowledges that, in accordance with article 8. of the Articles, the aggregate amount of one hundred ninety million nine hundred forty-five thousand United States Dollars (USD 190,945,000.-) shall be repaid by the Company to its Sole Shareholder, by way of a payment in cash, which aggregate amount corresponds to a price per Redeemed Share of nine million five hundred forty-seven thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 9,547,250.-).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at two hundred ninety-four million nine hundred sixty-eight thousand five hundred United States Dollars (USD 294,968,500.-), represented by five million eight hundred ninety-nine thousand three hundred seventy (5,899,370) shares in registered form, having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, consisting of:

1. five million eight hundred ninety-eight thousand eight hundred ten (5,898,810) class A1 shares (the Class A1 Shares and individually, the Class A1 Share);
2. twenty (20) class A3 shares (the Class A3 Shares and individually, the Class A3 Share);
3. twenty (20) class B1 shares (the Class B1 Shares and individually, the Class B1 Share);
4. twenty (20) class B2 shares (the Class B2 Shares and individually, the Class B2 Share);
5. twenty (20) class B3 shares (the Class B3 Shares and individually, the Class B3 Share);
6. twenty (20) class C1 shares (the Class C1 Shares and individually, the Class C1 Share);
7. twenty (20) class C2 shares (the Class C2 Shares and individually, the Class C2 Share);
8. twenty (20) class C3 shares (the Class C3 Shares and individually, the Class C3 Share);
9. twenty (20) class D1 shares (the Class D1 Shares and individually, the Class D1 Share);
10. twenty (20) class D2 shares (the Class D2 Shares and individually, the Class D2 Share);
11. twenty (20) class D3 shares (the Class D3 Shares and individually, the Class D3 Share);
12. twenty (20) class E1 shares (the Class E1 Shares and individually, the Class E1 Share);
13. twenty (20) class E2 shares (the Class E2 Shares and individually, the Class E2 Share);
14. twenty (20) class E3 shares (the Class E3 Shares and individually, the Class E3 Share);
15. twenty (20) class F1 shares (the Class F1 Shares and individually, the Class F1 Share);
16. twenty (20) class F2 shares (the Class F2 Shares and individually, the Class F2 Share);
17. twenty (20) class F3 shares (the Class F3 Shares and individually, the Class F3 Share);
18. twenty (20) class G1 shares (the Class G1 Shares and individually, the Class G1 Share);

19. twenty (20) class G2 shares (the Class G2 Shares and individually, the Class G2 Share);
20. twenty (20) class G3 shares (the Class G3 Shares and individually, the Class G3 Share);
21. twenty (20) class H1 shares (the Class H1 Shares and individually, the Class H1 Share);
22. twenty (20) class H2 shares (the Class H2 Shares and individually, the Class H2 Share);
23. twenty (20) class H3 shares (the Class H3 Shares and individually, the Class H3 Share);
24. twenty (20) class I1 shares (the Class I1 Shares and individually, the Class I1 Share);
25. twenty (20) class I2 shares (the Class I2 Shares and individually, the Class I2 Share);
26. twenty (20) class I3 shares (the Class I3 Shares and individually, the Class I3 Share);
27. twenty (20) class J1 shares (the Class J1 Shares and individually, the Class J1 Share);
28. twenty (20) class J2 shares (the Class J2 Shares and individually, the Class J2 Share); and
29. twenty (20) class J3 shares (the Class J3 Shares and individually, the Class J3 Share)".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares in the shareholders' register of the Company and to do any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 1.200.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE QUATORZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CNODC International Holding Limited, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 618265,

ici représenté par Mme. Nadine Gloesener, employée privée, de résidence professionnelle à Redange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Pervinage S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115755 et ayant un capital social de deux cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cents dollars américains (USD 294,969,500.-), constituée le 10 avril 2006 suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1247 le 28 juin 2006, page 59810 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 octobre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

II. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société et est dûment représenté.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille dollars américains (USD 1.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent soixante-neuf mille cinq

cents dollars américains (USD 294.969.500.-) représenté par cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix (5.899.390) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, représenté par (i) cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent dix (5.898.810) parts sociales de classe A1 et (ii) vingt (20) parts sociales de chacune des classes de A2 à A3, (iii) vingt (20) parts sociales de chacune des classes de B1 à B3, (iv) vingt (20) parts sociales de chacune des classes de C1 à C3, (v) vingt (20) parts sociales de chacune des classes de D1 à D3, (vi) vingt (20) parts sociales de chacune des classes de E1 à E3, (vii) vingt (20) parts sociales de chacune des classes de F1 à F3, (viii) vingt (20) parts sociales de chacune des classes de G1 à G3, (ix) vingt (20) parts sociales de chacune des classes de H1 à H3, (x) vingt (20) parts sociales de chacune des classes de I1 à I3, (xi) vingt (20) parts sociales de chacune des classes de J1 à J3, à deux cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent soixante-huit mille cinq cents dollars américains (USD 294.968.500.-) par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de toutes les vingt (20) parts sociales de classe A2 (chacune une Part Sociale Rachetée).

L'Associé Unique prend acte qu'en vertu de l'article 8. des Statuts, le montant total de cent quatre-vingt-dix millions neuf cent quarante-cinq mille dollars américains (USD 190.945.000.-) sera remboursé par la Société à son Associé Unique, par un paiement en numéraire, lequel montant total correspond à un prix par Part Sociale Rachetée de neuf millions cinq cent quarante-sept mille deux cent cinquante dollars américains (USD 9.547.250.-)

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent soixante-huit mille cinq cents dollars américains (USD 294.968.500.-), représenté par cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-dix (5.899.370) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, consistant en:

1. cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent dix (5.898.810) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1 et individuellement, une Part Sociale de Classe A1);
2. vingt (20) parts sociales de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3 et individuellement, une Part Sociale de Classe A3);
3. vingt (20) parts sociales de classe B1 (les Parts Sociales de Classe B1 et individuellement, une Part Sociale de Classe B1);
4. vingt (20) parts sociales de classe B2 (les Parts Sociales de Classe B2 et individuellement, une Part Sociale de Classe B2);
5. vingt (20) parts sociales de classe B3 (les Parts Sociales de Classe B3 et individuellement, une Part Sociale de Classe B3);
6. vingt (20) parts sociales de classe C1 (les Parts Sociales de Classe C1 et individuellement, une Part Sociale de Classe C1);
7. vingt (20) parts sociales de classe C2 (les Parts Sociales de Classe C2 et individuellement, une Part Sociale de Classe C2);
8. vingt (20) parts sociales de classe C3 (les Parts Sociales de Classe C3 et individuellement, une Part Sociale de Classe C3);
9. vingt (20) parts sociales de classe D1 (les Parts Sociales de Classe D1 et individuellement, une Part Sociale de Classe D1);
10. vingt (20) parts sociales de classe D2 (les Parts Sociales de Classe D2 et individuellement, une Part Sociale de Classe D2);
11. vingt (20) parts sociales de classe D3 (les Parts Sociales de Classe D3 et individuellement, une Part Sociale de Classe D3);
12. vingt (20) parts sociales de classe E1 (les Parts Sociales de Classe E1 et individuellement, une Part Sociale de Classe E1);
13. vingt (20) parts sociales de classe E2 (les Parts Sociales de Classe E2 et individuellement, une Part Sociale de Classe E2);
14. vingt (20) parts sociales de classe E3 (les Parts Sociales de Classe E3 et individuellement, une Part Sociale de Classe E3);
15. vingt (20) parts sociales de classe F1 (les Parts Sociales de Classe F1 et individuellement, une Part Sociale de Classe F1);
16. vingt (20) parts sociales de classe F2 (les Parts Sociales de Classe F2 et individuellement, une Part Sociale de Classe F2);
17. vingt (20) parts sociales de classe F3 (les Parts Sociales de Classe F3 et individuellement, une Part Sociale de Classe F3);

18. vingt (20) parts sociales de classe G1 (les Parts Sociales de Classe G1 et individuellement, une Part Sociale de Classe G1);
19. vingt (20) parts sociales de classe G2 (les Parts Sociales de Classe G2 et individuellement, une Part Sociale de Classe G2);
20. vingt (20) parts sociales de classe G3 (les Parts Sociales de Classe G3 et individuellement, une Part Sociale de Classe G3);
21. vingt (20) parts sociales de classe H1 (les Parts Sociales de Classe H1 et individuellement, une Part Sociale de Classe H1);
22. vingt (20) parts sociales de classe H2 (les Parts Sociales de Classe H2 et individuellement, une Part Sociale de Classe H2);
23. vingt (20) parts sociales de classe H3 (les Parts Sociales de Classe H3 et individuellement, une Part Sociale de Classe H3);
24. vingt (20) parts sociales de classe I1 (les Parts Sociales de Classe I1 et individuellement, une Part Sociale de Classe I1);
25. vingt (20) parts sociales de classe I2 (les Parts Sociales de Classe I2 et individuellement, une Part Sociale de Classe I2);
26. vingt (20) parts sociales de classe I3 (les Parts Sociales de Classe I3 et individuellement, une Part Sociale de Classe I3);
27. vingt (20) parts sociales de classe J1 (les Parts Sociales de Classe J1 et individuellement, une Part Sociale de Classe J1);
28. vingt (20) parts sociales de classe J2 (les Parts Sociales de Classe J2 et individuellement, une Part Sociale de Classe J2); et
29. vingt (20) parts sociales de classe J3 (les Parts Sociales de Classe J3 et individuellement, une Part Sociale de Classe J3)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg de procéder pour le compte et au nom de la Société au rachat et l'annulation des Parts Sociales Rachetées dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes formalités en rapport avec cette annulation (y compris afin d'écarter tout doute l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2012. Relation: RED/2012/1746. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012166189/230.

(120218922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

GLL BVK France Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.422.000,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 108.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170707/10.

(120225866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Go Between Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 138.231.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} juin 2012.

1. L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de révoquer de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, Fiduciaire Comptable Luxconcept S.à r.l.

2. L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes, la société ICONCEPT S.à r.l. immatriculée auprès du RCS Luxembourg Numéro B43570, ayant son siège social à L-5751 - Frisange, 15, rue Robert Schuman. Le nouvel commissaire aux comptes terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

GO BETWEEN SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2012170713/17.

(120225757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Global Trading Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 143.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL TRADING COMPANY S.à r.l.

Référence de publication: 2012170708/10.

(120225017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Piramide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.605.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze,
le treize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Roberto Trabucco, entrepreneur demeurant à Strada al Bivio (Zelarino) 42, 30174 Venice, Italie.

Lequel comparant est ici représenté par:

- Madame Catherine Peuteman, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à 2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 23 novembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme PIRAMIDE S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.605 (NIN 2006 2200 333), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 janvier 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 756 du 13 avril 2006.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la société PIRAMIDE S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société PIRAMIDE S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, Monsieur Roberto Trabucco, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société PIRAMIDE S.A. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. PEUTEMAN, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166202/55.

(120219275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Gloscap SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 65.183.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012170709/10.

(120225447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

GMS-IT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.534.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karl REIZER
Gérant

Référence de publication: 2012170711/11.

(120225057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 77.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170714/9.

(120225870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

**Areal Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Areal S.à r.l.).**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.055.

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Madame Tizama-Esso TELOU, ingénieur, demeurant à L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg,

Laquelle comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Madame Tizama-Esso TELOU, prénommée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "AREAL S.à r.l.", avec siège social à L-3324 Bivange, 2, rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1399 du 9 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 128.055, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2. L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de "AREAL S.à r.l." en "AREAL CONSTRUCTION S.à r.l.", et de modifier subséquemment l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "AREAL CONSTRUCTION S.à r.l." »

3. L'associée unique décide de transférer le siège social de Bivange à L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa)**. Le siège de la société est établi à Livange. »

4. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

5. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T.-E. Telou, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60075. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167504/36.

(120222129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.
